Département GMP
génie mécanique
et productique

Suivi par :
G. Colombier (Direction des études BUT GMP)

Secrétariat Mme T. Chittier : 01.40.97.57.85 / 57.84
E-mail : secretariat-gmp@liste.parisnanterre.fr

Ville d'Avray, le 1er juillet 2025

Objet : Convocation rentrée en 3ème année de BUT GMP à l'IUT de Ville d'Avray

Vous entrez en 3ème année de la formation BUT Génie Mécanique et Productique. La rentrée des étudiants aura lieu le :

Lundi 01 septembre 2025
à 14h30
Salle A2-210

Cette journée consistera (**présence obligatoire**) :

- 14h30 – 15h00 : Accueil et présentation du directeur des études,
- 15h00 – 15h30 : Présentation du responsable des poursuites d'études
- 15h30 – 15h45 : Présentation du responsable des stages.
- 16h00 : Début des cours

⚠ INFORMATIONS IMPORTANTES A NE PAS OUBLIER

Merci de bien vouloir prendre connaissance des éléments suivants, obligatoires pour votre rentrée :

1. **ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE 2025–2026**
   Vous devez venir avec une attestation mentionnant votre nom et prénom, et précisant qu'elle est valable pour l'année universitaire 2025/2026.
   Sans ce document, l'accès aux cours vous sera refusé.

2. **CARTE D'ETUDIANT**
   La carte qui vous a été remise lors de votre inscription administrative en 1ère année doit être conservée sur vous pendant toute l'année universitaire.

Je vous souhaite de bonnes vacances et vous prie de recevoir, l'expression de mes salutations les meilleures.

M. Gaëtan COLOMBIER
Directeur des Études de la Formation Initiale

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre
Université Paris Nanterre

Département GMP
génie mécanique
et productique

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département GMP de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. ***Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap*** auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-gmp@liste.parisnanterre.fr
2. ***Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes*** qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. ***Vous signaler à la rentrée*** auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné ***avant la réunion de l'équipe plurielle*** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. ***L'équipe plurielle se réunira le 14 octobre*** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).